



**APPROUVÉ**

Centre  
de services scolaire  
des Découvreurs  
Québec

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école des Cœurs-Vaillants, tenue le mardi 27 septembre 2022, à 19h00, dans la grande salle de l'école.**

**Personnes présentes lors de cette assemblée :**

Emmanuel Bouchard, représentant des parents  
Mathieu Bujold, représentant au comité de parents  
Anabel Bujold, représentante du personnel enseignant  
Virginie Guilbert-Couture, représentante des parents et substitut au comité de parents  
Olivia Lafontaine, représentante des parents  
Émilie Moisan-De Serres, représentante des parents  
Jacinthe Legault, représentante du personnel enseignant  
Isabelle Ouellet, représentante du personnel professionnel  
Myriam Martin, représentante du service de garde  
Louise Roberge-Lemieux, directrice de l'École des Cœurs-Vaillants  
Julia Béland-Godin, directrice adjointe de l'École des Cœurs-Vaillants  
Andréanne Bergeron, secrétaire

**Étaient absents lors de séance :**

Serge Dufour, représentant du personnel de soutien

## **Bloc ouverture**

### **1. Ouverture de la séance**

Madame Louise Roberge-Lemieux souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement et annonce l'ouverture de la séance à 19h02. Elle préside la séance jusqu'à l'élection de la présidence du Conseil d'établissement au point 8 de l'ordre du jour.

### **2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée**

Madame Louise Roberge-Lemieux nous informe qu'il y a quorum.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Madame Louise Roberge-Lemieux présente les points à l'ordre du jour.

## **PROPOSITION PRINCIPALE**

### **RÉSOLUTION CE-23/22-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'ordre du jour suivant :

#### **BLOC OUVERTURE**

1. *Ouverture de la séance et mot de bienvenue/ présentation des membres*
2. *Vérification du quorum*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance virtuelle du 24 août 2022*
5. *Période de questions du public*
6. *Formation obligatoire des membres et Dépôt des règles de régie interne du C.É. de l'école des Cœurs-Vaillants*
7. *Invités spéciaux (s'il y a lieu)*

#### **BLOC DÉCISION ET CONSULTATION**

8. *Élection des officiers du Conseil d'établissement (art.56-58-60)*
9. *Élection des représentants de la communauté (s'il y a lieu) (art.42)*
10. *Dénonciation d'intérêts s'il y a lieu (art. 70)*
11. *Adoption du calendrier des séances (art.67)*
12. *Sorties et Activités éducatives/ Sortie spéciale au préscolaire*
13. *Projet sécurité routière*
14. *Projet partage en partenariat avec la St-Vincent de Paul et Caisse scolaire*

#### **BLOC INFORMATION**

15. *Intervention du président ou de la présidente*
16. *Informations de la directrice*
17. *Rapport du représentant du comité de parents*
18. *Questions des membres*
19. *Levée de la séance*

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance virtuelle du 24 août 2022

##### PROPOSITION PRINCIPALE

###### Résolution CE-23/22-02

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Virginie Guilbert-Couture et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 août 2022.

Le procès-verbal du 24 août 2022 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

#### 5. Période de questions du public

Un membre du public demande s'il est possible de remettre l'adresse courriel du conseil d'établissement en fonction. Elle demande également de la remettre en ligne sur le site internet de l'école.

Le membre demande s'il est possible de mettre les règles de régie interne en ligne sur le site internet de l'école. Elle suggère également au Conseil de se pencher sur la création d'un règlement pour encadrer les interventions du public, comme le font certaines écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs. Madame Virginie Guilbert-Couture demande ce que devrait contenir ce règlement. Il est suggéré de se pencher sur la durée du temps des interventions et si les réponses directes sont permises ou non.

Monsieur Emmanuel Bouchard demande si elle a certaines interventions en tête à titre de référence. Le membre répond que certains n'étaient pas au courant du processus. Monsieur Mathieu Bujold fait référence à une soirée en virtuel où les gens cherchaient à s'exprimer, mais ne savaient pas s'ils avaient le droit ou non et où quelqu'un s'est senti brimé dans son droit de parole. Madame Myriam Martin rappelle qu'il avait été établi de ne pas prendre de question du public lors des discussions des points à l'ordre du jour. Monsieur Emmanuel Bouchard invite le Conseil d'établissement à faire attention lorsqu'on établit des règles et qu'il faut penser à tous les scénarios possibles. Madame Louise Roberge-Lemieux explique que le conseil pourra réfléchir à ces enjeux et que les règles de régie internes seront approuvées à la prochaine rencontre.

Un membre du public, M. Denis Royer, souligne également la journée du personnel enseignant à venir le 5 octobre en rappelant l'importance de leur rôle, incluant celui de la direction de l'école.

**Commenté [AB1]:** Monsieur Royer ne m'a pas envoyé la résolution par courriel.

#### 6. Formation obligatoire des membres et Dépôt des règles de régie interne du C.É. de l'école des Cœurs-Vaillants

Madame Louise Roberge-Lemieux présente le cahier de la régie interne. Elle mentionne qu'il y a également des capsules vidéo à visionner et des fiches thématiques à lire sur les sujets qui seront à l'ordre du jour pour la durée du mandat. Cette formation est obligatoire.

Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que les règlements spécifiques à l'école ont été envoyés par courriel aux parents. Les règles de régie interne du Conseil d'établissement présentées

sont celles qui étaient en vigueur l'année dernière. Elle commence la présentation du document en rappelant que le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire des Découvreurs est arrivé à terme et que le CSSDD est en analyse actuellement. Les travaux entourant le projet éducatif suivront. Il est possible que certains travaux débutent à la mi-année.

Madame Émilie Moisan-De Serres demande s'il s'agit du document présenté lors de l'Assemblée générale des parents du 21 septembre. Madame Louise Roberge-Lemieux explique que les objectifs de réussite proviennent du Projet éducatif de l'école des Coeurs-Vaillants. Ces objectifs sont rattachés aux cibles du PEVR du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Madame Émilie Moisan-De Serres demande si le projet éducatif sera adopté pendant l'année scolaire 2023-2024. Madame Louise Roberge-Lemieux explique qu'il faut attendre le PEVR et les indicateurs du ministère avant d'élaborer les objectifs du nouveau projet éducatif, mais qu'il est possible de commencer l'analyse de notre milieu cette année.

Madame Virginie Guilbert-Couture remarque que l'élection des substituts et l'ordre selon lequel ils doivent être convoqués ne fonctionnent pas si on a un ajout en dehors du vote des représentants. Monsieur Emmanuel Bouchard propose de faire un deuxième tour d'élection de substituts pendant l'Assemblée générale pour les parents qui souhaitent se présenter à cette période. Il propose également que les gens ayant été élus par l'Assemblée soient prioritaires. Pour cette année, Madame Louise Roberge-Lemieux suggère qu'une pige soit faite pour déterminer l'ordre d'alternance des substituts pour l'année en cours et qu'à l'avenir, l'ordre et l'alternance seraient établis selon le nombre de votes obtenus lors de l'élection. Madame Virginie Guilbert-Couture se propose pour rédiger ces procédés. Il est suggéré de faire la pige pour l'année à ce moment, les personnes pourront voir selon le calendrier si elles sont disponibles. L'ordre des substituts est : 1) Denis Royer ; 2) Simon Melançon ; 3) Mylène Renaud.

Madame Virginie Guilbert-Couture demande si la direction a obtenu un avis juridique sur le statut des substituts. Madame Louise Roberge-Lemieux dit qu'elle a discuté avec l'avocate du Centre de services scolaire des Découvreurs. Madame Jacinthe Legault se demande si tous les parents substituts doivent recevoir la documentation. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'il est intéressant qu'ils les reçoivent afin d'être informés des dossiers traités. Tout le monde est d'accord que les substituts reçoivent les informations. Ils feront partie du groupe d'envoi.

Monsieur Mathieu Bujold souligne qu'il y a un flou, car selon certains documents, les substituts apparaissent comme des membres entiers. Madame Louise Roberge-Lemieux informe que les membres substituts ont les droits d'un membre représentant élu uniquement lorsqu'ils sont appelés à jouer leur rôle de substitut.

Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne sur le rôle des membres de la communauté et se demande si une ou un substitut pourrait remplir ce poste. Madame Émilie Moisan-De Serres rappelle que ces membres doivent être convoqués pour leur expertise. Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne si une personne qui n'a pas de lien avec l'école est mieux placée qu'un parent substitut. Monsieur Mathieu Bujold partage qu'un membre de la communauté n'est pas plus important qu'une ou un substitut. Madame Louise Roberge-Lemieux partage sa définition d'un membre de la communauté. Madame Virginie Guilbert-Couture spécifie qu'un membre ne peut pas avoir plus d'un statut. Madame Olivia Lafontaine partage que ces membres sont également présents sans droit de vote.

Madame Anabel Bujold demande à quelle heure se déroulent les séances. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'elles ont lieu de 19h à 21h, mais c'est possible d'en discuter lors de l'adoption

du calendrier au point 11 de l'ordre du jour. Si le changement est accepté, il faudra aussi modifier l'article 13 des règlements.

Madame Louise Roberge-Lemieux poursuit la lecture. Elle mentionne que si les documents nécessaires à la réunion ne sont pas prêts lors de l'envoi de l'avis de convocation (2 jours avant la tenue de la rencontre), ils seront envoyés le plus tôt possible.

Commenté [AB2]: Je n'étais plus trop certaine

Monsieur Mathieu Bujold rappelle qu'avec l'avis juridique, il avait été demandé de questionner l'avocate sur les modalités de présence. Puisque ces rencontres sont publiques, il se demande s'il est nécessaire d'accommoder le grand public avec une présence virtuelle. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'à la suite de vérifications, les séances se font en présence et que si une séance devait être en mode virtuel, on peut transmettre le lien de la rencontre si une personne en fait la demande. Il est discuté de pouvoir permettre à un membre de se joindre en mode virtuel pour des raisons de santé et les membres semblent favorables. Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que les rencontres sont d'une durée d'environ deux heures. Madame Olivia Lafontaine propose de ne pas préciser de durée de temps dans la régie interne. Tout le monde est d'accord, monsieur Emmanuel Bouchard ajoute qu'une des tâches de la présidence est de gérer le temps et les interventions.

Madame Louise Roberge-Lemieux poursuit la lecture et arrive au temps alloué pour les questions du public. On se questionne s'il faut prolonger la durée de cette période au-delà de 10 minutes. Madame Émilie Moisan-De Serres partage son expérience dans un ancien conseil d'administration. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne qu'il est aussi possible que le conseil n'ait pas de réponse à donner à une question du public. Elle demande ce qui se passerait si une personne souhaitait intervenir sans avoir écrit au préalable. Madame Olivia Lafontaine suggère que le Conseil devrait quand même accepter l'intervention même si elle n'est pas annoncée. Elle suggère qu'en donnant 2 minutes par personne, on respecterait cette intention plutôt qu'en donnant un total de 10 minutes. Monsieur Mathieu Bujold suggère également de baliser les échanges avec une durée de temps et d'accepter les questions non annoncées. Madame Jacinthe Legault se demande s'il faudrait mettre un maximum de temps si jamais il y a une grande quantité de personnes présentes qui souhaitent parler. Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que 2 minutes par personne pour un total de 10 minutes font déjà beaucoup de temps accordé au public. Monsieur Emmanuel Bouchard répond qu'il a bien aimé ce que monsieur Denis Royer avait fait l'année dernière en doublant le temps à 20 minutes à un moment donné et souligne qu'il faut faire confiance à la présidence et laisser le temps à sa discrétion. Madame Virginie Guilbert-Couture partage qu'elle est à l'aise de ne pas écrire de temps dans les règlements et elle est d'accord que le conseil d'établissement reçoive les questions lors de la séance et tenter d'y répondre. Elle souligne que le Conseil n'est pas obligé de s'engager à répondre, mais c'est bon d'avoir des échanges entre les membres du public et le Conseil. Elle suggère de garder du temps pour le public à chaque séance, incluant les séances extraordinaires. Madame Louise Roberge-Lemieux croyait que c'était seulement pour les séances régulières du Conseil, elle va vérifier de son côté.

Monsieur Emmanuel Bouchard se questionne par rapport à l'article 20. Il demande pourquoi les votes ne sont pas d'office publics. Madame Émilie Moisan-De Serres répond que c'est une modalité du code Morin. Monsieur Emmanuel Bouchard demande pourquoi c'est le vote secret. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que nous devons répondre à cette demande d'un membre s'il y a lieu.

Madame Virginie Guilbert-Couture souligne que les résolutions prises par courriel devraient être publiques et apparaître dans les procès-verbaux et devraient être mentionnées à l'adoption du

procès-verbal. Madame Louise Roberge-Lemieux est d'accord et suggère que ce soit ajouté aux règles de régie interne.

Madame Louise Roberge-Lemieux poursuit la lecture. Monsieur Emmanuel Bouchard suggère qu'on n'inscrive pas de montant pour les frais de garde et pour les collations.

Puisque des modifications ont été apportées au document original, la régie interne sera envoyée à nouveau avec les changements apportés. Il est suggéré par madame Olivia Lafontaine que le document soit adopté lors de la prochaine séance.

Madame Jacinthe Legault demande si on doit rajouter un texte à propos des rencontres en virtuel. Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle qu'il est important d'en discuter et de prendre une décision. Madame Anabel Bujold ajoute que si une personne malade souhaite être présente, c'est qu'elle tient à être là et pourrait être accommodée, monsieur Mathieu Bujold seconde.

Les membres du Conseil d'établissement discutent brièvement du vouvoiement et du tutoiement. Elles et ils aiment bien la formule du vouvoiement avec monsieur / madame + prénom.

#### **7. Invités spéciaux (s'il y a lieu)**

Il n'y a pas d'invités spéciaux.

#### **Bloc consultation et décision**

#### **8. Élection des officiers du Conseil d'établissement (art. 56-58-60)**

Madame Louise Roberge-Lemieux fait la lecture des règles d'élection. Le Conseil suggère qu'en cas d'égalité lors de l'élection, un tirage au sort soit effectué pour déterminer le candidat élu après deux tours de votes.

#### **PROPOSITION PRINCIPALE**

#### **RÉSOLUTION CE-23/22-03**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Virginie Guilbert-Couture et **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les règles régissant le déroulement des élections des parents membres du conseil d'établissement soient les suivantes :

- 1. Le président ou la présidente d'élection reçoit toutes les propositions ou tous les intérêts, à tour de rôle, pour chacun des postes en procédant un poste à la fois.*
- 2. Après réception de toutes les mises en candidature, la période de mise en candidature est close sur proposition à cet effet adoptée à la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote.*
- 3. Le président ou la présidente d'élection demande à chaque candidat(e), dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il ou si elle accepte d'être mis(e) en candidature.*
- 4. S'il n'y a qu'un seul candidat, la personne proposée est élue au poste concerné.*

5. *S'il y a plus d'un candidat, un vote est tenu au scrutin secret. Chaque candidat(e) peut alors faire valoir sa candidature en s'exprimant pour un maximum de deux minutes.*
6. *Pour être élu à un poste, un candidat doit recevoir le plus grand nombre de voix des membres présents et ayant droit de vote.*
7. *En cas d'égalité parmi les candidats ayant obtenu le plus de votes, le vote est repris. Si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, le candidat ayant reçu le moins de voix est éliminé à chaque tour jusqu'à ce que l'un des candidats reçoive le plus de voix des membres présents et ayant droit de vote.*
8. *Le président ou la présidente d'élection donne, pour chaque tour de scrutin, le résultat des votes pour chaque candidat.*
9. *Le président ou la présidente d'élection n'a pas droit à un vote prépondérant, sauf si la Loi sur l'instruction publique lui en donne un.*
10. *Dès l'élection du président ou de la présidente au Conseil d'établissement, ce dernier ou cette dernière prend le siège du président et il ou elle préside la séance.*
11. *Julia Béland-Godin et Andréanne Bergeron agissent comme scrutateurs pour le scrutin secret.*
12. *Après l'élection, les scrutateurs détruisent les bulletins de vote.*

Les règles d'élection sont **ADOPTÉES** à l'unanimité.

Madame Louise Roberge-Lemieux se propose comme présidente d'élection.

Madame Louise Roberge-Lemieux agira comme présidente d'élection.

Madame Julia Béland-Godin et Andréanne Bergeron agiront comme scrutatrices pour les élections.

## **PROPOSITION PRINCIPALE**

### **Résolution-CE 23/22-04**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de procéder à l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président(e) du conseil d'établissement.

L'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président(e) du conseil d'établissement est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Madame Jacinthe Legault propose madame Olivia Lafontaine comme président du conseil d'établissement.

Madame Émilie Moisan-De Serres se propose comme présidente du conseil d'établissement.

#### **PROPOSITION PRINCIPALE**

##### **Résolution CE 23/22-05**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Emmanuel Bouchard et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de procéder à la fermeture de la période de mises en candidature pour le poste de président(e) du conseil d'établissement

La clôture de la période de mise en candidature pour le poste de président(e) est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Les candidates sont donc mises en élection. Madame Olivia Lafontaine est élue au poste de président du conseil d'établissement.

##### Élection du vice-président

Période de mise en candidature

#### **PROPOSITION PRINCIPALE**

##### **Résolution CE-23/22-06**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Isabelle Ouellet et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de procéder à l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président(e) du conseil d'établissement.

L'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président(e) du conseil d'établissement est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Madame Émilie Moisan-De Serres se présente comme vice-présidente du conseil d'établissement.

#### **PROPOSITION PRINCIPALE**

##### **Résolution CE-23/22-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de procéder à la fermeture de la période de mises en candidature pour le poste de vice-président(e) du conseil d'établissement

La clôture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président(e) est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Madame Émilie Moisan-De Serres est élue par acclamation au poste de vice-présidente du conseil d'établissement.

##### Élection du trésorier(ère)

Période de mise en candidature

## **PROPOSITION PRINCIPALE**

### **Résolution CE-23/22-08**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Anabel Bujold et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de procéder à l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de trésorier(ère) du conseil d'établissement.

L'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de trésorier(ère) du conseil d'établissement est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Comme personne ne manifeste son intérêt, Madame Louise Roberge-Lemieux se propose pour le poste à la trésorerie.

## **PROPOSITION PRINCIPALE**

### **Résolution CE-23/22-09**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de procéder à la fermeture de la période de mises en candidature pour le poste de trésorier(ère) du conseil d'établissement.

La clôture de la période de mise en candidature pour le poste de trésorier(ère) est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Madame Louise Roberge-Lemieux est élue par acclamation au poste de trésorier(ère) du conseil d'établissement.

## **9. Élection des représentants de la communauté (s'il y a lieu) (art. 42)**

Madame Olivia Lafontaine prend la présidence pour le reste de la séance. Elle demande si des personnes ont des suggestions pour le poste de représentants de la communauté. Monsieur Mathieu Bujold suggère de penser aux personnes intéressées par l'Organisme de participation de parents (OPP). Monsieur Emmanuel Bouchard se demande si le Conseil élit quelqu'un pour une seule séance ou pour tout le mandat. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que c'est pour toute la durée du mandat. Madame Olivia Lafontaine aime l'idée que ce soit une personne issue de l'OPP. Madame Louise Roberge-Lemieux suggère que ce soit quelqu'un d'externe à l'école. Madame Émilie Moisan-De Serres est d'accord pour que ce soit quelqu'un travaillant dans la communauté et souligne qu'il n'est pas écrit que ce ne peut pas être un parent de l'école. Madame Virginie Guilbert-Couture rappelle que les parents sur le Conseil sont élus par des personnes ayant voté pour eux. Madame Myriam Martin rappelle que la personne issue de la communauté doit apporter une plus-value et répondre aux besoins de l'école. Monsieur Emmanuel Bouchard souligne que ce n'est pas spécifié dans la définition des membres de la communauté. Madame Émilie Moisan-De Serres rappelle que l'OPP a des objectifs communs avec l'école et ses besoins. Monsieur Emmanuel Bouchard donne un exemple sur l'expertise d'un membre de la communauté.

## **10. Dénonciation d'intérêts s'il y a lieu (art. 70) et renseignements personnels**

Madame Louise Roberge-Lemieux demande aux membres de compléter le document de Dénonciation d'intérêts et renseignements personnels. Le document doit être complété et remis au

Centre de services scolaire des Découvreurs au plus tard le 3 octobre. Le document doit être rempli seulement si les membres ont quelque chose à déclarer et les substituts doivent aussi le remplir.

### **11. Adoption du calendrier des séances (art. 67)**

Les dates suivantes sont proposées :

- Mardi 27 septembre 2022
- Mardi 25 octobre 2022
- Mardi 22 novembre 2022
- Mardi 13 décembre 2022
- Mardi 24 janvier 2023
- Mardi 21 mars 2023
- Mardi 16 mai 2023
- Mardi 13 juin 2023

Puisqu'il y avait une erreur et que la date du 23 mars avait été suggérée au lieu du 21 mars, monsieur Mathieu Bujold demande si cette nouvelle date est en conflit avec les rencontres du comité de parents. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'elle devra vérifier, mais les comités de parents se passent le mercredi. Madame Olivia Lafontaine trouve que le nombre de rencontres prévues est bien.

Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que l'heure de début des rencontres est modifiable. Monsieur Emmanuel Bouchard propose de commencer les séances à 18h30. Monsieur Mathieu Bujold répond que ça fait serré avec le retour à la maison et le début de la rencontre. Madame Virginie Guilbert-Couture ajoute que c'est serré pour elle aussi. Un vote est effectué, c'est 5 personnes contre 2 en faveur de 19:00.

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

#### **Résolution CE-23/22-10**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Myriam Martin et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le calendrier des séances du Conseil d'établissement de l'école des Cœurs-Vaillants pour l'année 2022-2023.

### **12. Sorties et Activités éducatives/ Sortie spéciale au préscolaire**

Madame Louise Roberge-Lemieux présente les sorties éducatives pour l'année scolaire 2022-2023. Un montant de 38\$ par élève est prévu. Toutes les sorties présentées respectent le budget et les parents n'ont pas à déboursier de montant de plus. L'école reçoit de l'argent grâce aux mesures gouvernementales.

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

### **Résolution CE-23/22-11**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Bujold et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter les sorties éducatives proposées.

Madame Jacinthe Legault aimerait discuter des montants additionnels à demander aux parents. Madame Louise Roberge-Lemieux souligne que c'est possible de demander un montant de plus aux parents et prend l'exemple des groupes de maternelle.

Madame Émilie Moisan-De Serres demande si une activité spéciale est organisée pour les finissants qui terminent leur primaire. Madame Jacinthe Legault répond que rien n'est prévu pour le moment. Une sortie aura lieu pour les 6e années en hiver, mais c'est compliqué de coordonner les sorties en juin avec les examens et les dates restantes dans les camps. Madame Émilie Moisan-De Serres demande si quelque chose pour s'arranger en sachant les dates à l'avance. Madame Jacinthe Legault répond que les écoles y allant l'année précédente ont priorité sur les dates de l'année à venir. Monsieur Emmanuel Bouchard suggère une sortie comme le cinéma ou le Village Vacances Valcartier. Madame Jacinthe Legault rappelle que c'est difficile avec les dates disponibles.

Monsieur Mathieu Bujold souligne que les élèves faisaient auparavant du financement. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que cela est possible mais que ça doit passer par le Conseil d'établissement. Monsieur Emmanuel Bouchard croit qu'il faudrait demander l'avis aux enseignantes des enfants directement. Madame Jacinthe Legault dit que l'équipe niveau de 6e année avaient un projet d'une sortie de 2 journées, mais les enseignantes demandent une compensation et qu'il faudrait évaluer pour sortir une seule journée. Monsieur Emmanuel Bouchard souhaite que les sorties reprennent après deux années de pandémie.

Madame Olivia Lafontaine demande si les sorties au PEPS se font en autobus du RTC ou en autobus privé. Madame Jacinthe Legault répond que ce sont des autobus privés. Madame Olivia Lafontaine ajoute que selon les ratios, elle croit que le RTC offre des prix spéciaux aux groupes. Madame Émilie Moisan-De Serres ajoute qu'elle a déjà accompagné un groupe avec d'autres parents en transport en commun et que c'est réaliste. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'elle devra analyser la demande. Madame Anabel Bujold répond que comme parent elle comprend le point, mais que c'est beaucoup d'organisation pour les enseignantes. Elle comprend toutefois que les parents souhaitent des sorties motivantes.

Madame Olivia Lafontaine souligne que le transport semble être un enjeu important. Madame Anabel Bujold répond que ce n'est pas toujours évident de sortir avec un groupe et de dormir. Monsieur Emmanuel Bouchard répond que la demande n'est pas nécessairement de dormir. Madame Louise Roberge-Lemieux ajoute que le prix de l'essence a davantage un impact sur le prix des sorties cette année et souligne l'offre variée cette année.

Monsieur Emmanuel Bouchard répond que madame Jacinthe Legault l'a bien démontré en présentant la sortie des 6<sup>e</sup> années. Madame Myriam Martin rajoute que les finissants vont quand vivre une belle activité.

Monsieur Mathieu Bujold relance la discussion en parlant des coûts et se demande si c'est possible d'organiser une campagne de financement. Madame Anabel Bujold répond que si le montant chargé aux parents était plus grand, il serait possible de faire de plus grandes sorties. Madame Olivia Lafontaine répond que l'Organisation de participation de parents peut aider. Madame Anabel Bujold apprécie le format de la demande pour la sortie additionnelle des classes de préscolaire.

### **Résolution CE-23/22-12**

**IL EST PROPOSÉ** par Emmanuel Bouchard et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'autoriser l'utilisation de ce document pour la sortie des groupes du préscolaire.

#### **13. Projet de sécurité routière**

Madame Julia Béland-Godin présente l'opération « Marchons vers l'école » visant à rassembler les gens et sensibiliser les automobilistes à la zone scolaire. Une demande de 3000\$ a été faite (à la Ville de Québec) Madame Olivia Lafontaine demande si le montant de 3000\$ pourrait aller à l'achat de supports à vélos. Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle qu'un projet avec Desjardins est déjà en cours.

Madame Louise Roberge-Lemieux demande si certaines personnes sont intéressées à participer à ce comité, monsieur Mathieu Bujold et madame Olivia Lafontaine se portent volontaires. Monsieur Mathieu Bujold demande aux parents présents dans le public si l'OPP souhaite participer. Madame Olivia Lafontaine se souvient qu'il y avait beaucoup de noms sur la feuille d'inscription de l'OPP à l'Assemblée générale.

Monsieur Emmanuel Bouchard relance en disant qu'à la dernière séance du Conseil d'établissement, il avait demandé si c'était possible d'avoir un échange avec la ville pour connaître les avancements des travaux autour de l'école. Madame Louise Roberge-Lemieux a parlé avec le contremaître et le pavage est terminé. On devrait connaître sous peu l'échéancier du marquage et de la signalisation. Madame Émilie Moisan-De Serres souligne qu'il y a moins de trafic sur la rue De Liège. Madame Myriam Martin appuie, il y a moins de trafic et la porte centrale est plus pratique pour le contrôle des présences au service de garde.

Monsieur Emmanuel Bouchard souligne que les parents se stationnent dans la zone d'arrêt d'autobus. Madame Myriam Martin répond que les brigadiers scolaires pourront donner l'information aux parents et les diriger. Monsieur Mathieu Bujold ajoute que le transport est vraiment plus fluide, mais qu'il faudra attendre la fin des travaux pour voir les résultats. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que l'équipe est en réflexion. Madame Olivia Lafontaine demande si les parents déposent tous les enfants à l'avant. Madame Julia Béland-Godin répond que les parents ont déjà pris cette habitude.

#### **14. Projet partage en partenariat avec la St-Vincent de Paul et Caisse scolaire**

##### Projet partage

Madame Louise Roberge-Lemieux annonce que monsieur Pierre Girard de la St-Vincent de Paul a rencontré la direction pour le projet de récolte de denrées non périssables pour les paniers pour Noël. Il aimerait offrir la collecte à nouveau cette année et souhaite rencontrer les élèves de 4e, 5e et 6e en soirée le 4 novembre. C'est un projet où il y aurait des bénévoles en voiture qui feraient la collecte de denrées avec des petits groupes d'élèves.

Madame Olivia Lafontaine demande s'ils feraient la tournée pour ramasser ou distribuer. Madame Jacinthe Legault répond qu'ils feraient la collecte. Les parents peuvent former des équipes avec les enfants et il est possible de jumeler des enfants qui n'ont pas d'équipe. Madame Julia Godin-Béland ajoute que ce qui se vit déjà dans les autres écoles, ce sont plutôt les enfants qui apportent les denrées dans les boîtes à l'école. Madame Anabel Bujold demande si ce sont les deux projets qui se vivraient en même temps. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que non, madame Julia

Godin-Béland ajoute que c'est délicat, puisque ce sont les parents de l'école qui donnent et qui sont aussi susceptibles de recevoir.

Madame Myriam Martin partage que ses enfants l'ont vécu par le passé et ont aimé l'expérience vécue en équipe. Madame Virginie Guilbert-Couture ajoute que c'est une très belle initiative de les initier au bénévolat à cet âge-là. Madame Olivia Lafontaine ajoute que c'est très une bonne préparation pour le secondaire où les expériences de bénévolat sont recherchées. Madame Olivia Lafontaine propose que la rencontre pour cette collecte puisse avoir lieu le 4 novembre.

#### Caisse scolaire

Madame Louise Roberge-Lemieux présente le projet de la Caisse scolaire avec Desjardins. Cela fait deux ans que la tournée des classes n'a pas été vécue et Desjardins souhaite reprendre la tournée des classes. Elle demande si tout le monde est à l'aise s'ils visitent les classes de la première à la sixième année. Monsieur Emmanuel Bouchard est pour.

Madame Myriam Martin demande si la visite parle seulement de la Caisse scolaire ou si la présentation est plus large. Madame Louis Roberge-Lemieux répond qu'ils parlent également d'économie et qu'il y a également des capsules éducatives disponibles. Madame Anabel Bujold répond qu'elle est réticente puisqu'en première année, les enfants ne comprennent pas très bien le concept et que les parents peuvent ouvrir des comptes pour les enfants. Monsieur Emmanuel Bouchard répond que ce n'est plus possible d'ouvrir un compte pour enfant. Madame Myriam Martin suggère de présenter l'initiative à partir du 2<sup>e</sup> cycle. Madame Louise Roberge-Lemieux résume la discussion et les animations se vivront au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle.

#### **Bloc d'information**

##### **15. Intervention du président ou de la présidente**

Madame Olivia Lafontaine revient sur la demande de Mylène Renaud quant à avoir l'adresse courriel du Conseil d'établissement. Elle demande si l'Organisation de participation des parents peut aussi avoir une adresse. Madame Julia Godin Béland répond que c'est un procédé facile à faire et à mettre en ligne.

##### **16. Informations de la directrice**

Madame Louise Roberge-Lemieux explique qu'il y a des enjeux de pénurie de main-d'œuvre en ce début d'année scolaire de façon plus particulière au niveau du service de garde. La situation s'améliore, mais il y a un grand travail qui est fait pour tenir le coup. Elle ajoute qu'il y aura une corvée de jardinage le mardi 4 octobre. L'école a reçu un de fleurs, les gens sont invités à les planter et à venir tailler les arbustes sur le bord de la rue.

Madame Julia Béland Godin parle du parascolaire. Ce sont 19 activités qui seront offertes pendant l'année scolaire 2022-2023. Les inscriptions sont maintenant terminées, 299 enfants sont inscrits (les trois cinquièmes des élèves de l'école) et il y aura un total de 403 participations (plusieurs enfants en font plus d'une activité). Les activités parascolaires devront être arrimées avec celles du service de garde, puisqu'elles se dérouleront après l'école. Toutes les activités auront débuté au 26 octobre. Elle ajoute que les activités de robotique vécues en classe l'année dernière ont été appréciées et seront reprises en parascolaire cette année.

Madame Louise Roberge-Lemieux revient sur l'activité de dégustation du maïs du 8 septembre. Et rappelle le projet bioalimentaire qui offrira des dégustations mensuelles.

#### **17. Rapport du représentant du comité de parents**

Il n'y a pas de rapport à faire.

#### **18. Questions des membres**

##### Projet éducatif

Madame Virginie Guilbert-Couture aborde le sujet du projet éducatif de l'école. Elle se demande quel est le plan de match pour les prochains mois et si c'est possible d'avoir un échéancier d'ici la prochaine rencontre du Conseil d'établissement. Elle demande également s'il y aura un comité pour les parents souhaitant s'impliquer. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'il y aura éventuellement un sous-comité dont quelques membres du Conseil d'établissement. Il y aura aussi une analyse à laquelle les parents, le personnel enseignant et les élèves pourront participer. Il faudra attendre le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) pour commencer les travaux du nouveau Projet éducatif de l'école. Madame Virginie Guilbert-Couture demande si le sondage envoyé aux parents sera en rapport au PEVR ou bien à la réalité de l'école. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que ce sera au niveau de l'école. Madame Louise Roberge-Lemieux ajoute que la construction du Projet éducatif est un chantier très intéressant à vivre. La première rencontre de consultation pour le nouveau PEVR aura lieu en octobre et que le nouveau PEVR devrait être adopté en juin.

Madame Virginie Guilbert-Couture demande s'il y a des choses à débiter de notre côté. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que le Projet éducatif devra être adopté par le Conseil d'établissement et que, comme il doit s'arrimer au PEVR, elle ne croit pas que le sous-comité soit très actif cette année. L'analyse du milieu pourrait toutefois être débuté cette année. Elle propose de parler de l'analyse et du portrait de la clientèle de l'école au prochain Conseil d'établissement.

Madame Émilie Moisan-De Serres demande si on peut créer le comité à la prochaine rencontre. Madame Jacinthe Legault demande qui rédige le Projet éducatif. Madame Louise Roberge-Lemieux répond la direction en collaboration avec le comité de travail composé de la présidence du conseil d'établissement et de représentants de l'équipe-école.

Monsieur Mathieu Bujold souligne qu'on ne peut pas commencer les travaux, mais on peut avoir des données. Il ajoute qu'il trouve pertinent d'avoir des données pour l'analyse du milieu et qu'on veut chercher un maximum de données sur la clientèle de l'école. Il parle des groupes de discussion et se demande si on veut que ce soit hétérogène. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que chaque école est invitée à participer. Elle ajoute que les parents seront aussi consultés selon certaines modalités.

##### Hop-Hop

Monsieur Mathieu Bujold demande si le service « Hop-Hop » du service de garde est reconduit cette année. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que oui et que la direction et le service de garde se donnent quelques mois pour trouver un fonctionnement à plus long terme. Elle ajoute qu'ils attendaient la fin des travaux et la fin de la période de la rentrée pour roder le fonctionnement.

Monsieur Mathieu Bujold demande quel était l'autre projet à l'étude avec monsieur Serge Dufour et le service de garde. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que l'école est sur une liste d'attente pour le service « Amisgest », qui permettrait aux éducateurs d'avoir les listes d'assiduité en ligne.

Madame Anabel Bujold demande si les parents seront de retour dans l'école et souligne que ce contact lui manque. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'ils sont en période d'analyse. Si les parents sont permis à nouveau, il devrait y avoir un autre fonctionnement que celui actuel. Elle fera un suivi lorsqu'il y aura du nouveau. Madame Myriam Martin ajoute qu'ils avaient parlé d'un mode mixte en gardant l'appel à la porte et en faisant rentrer dans l'école lorsque nécessaire.

Monsieur Bouchard souligne qu'il apprécie beaucoup application Hop-Hop et ne souhaite pas la voir disparaître. Madame Olivia Lafontaine ajoute qu'ils se sont longtemps battus pour l'avoir et qu'il ne faut pas la perdre. Monsieur Emmanuel Bouchard souligne l'énorme économie de temps. Madame Myriam Martin ajoute que c'est aussi pratique du côté du service de garde pour préparer les enfants avant le départ.

#### Anglais intensif

Madame Virginie Guilbert-Couture souligne la réussite des enfants en lecture et en écriture au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle et que les ateliers d'écriture et de lecture ont porté fruit. Elle ajoute qu'elle souhaite ramener le sujet de l'anglais intensif cette année, puisqu'une majorité des parents l'ont demandé. Elle croit qu'il est possible d'arriver à un arrangement. Elle souligne que les enfants issus de l'École des Cœurs-Vaillants n'arrivent pas aussi prêts en anglais au secondaire que les autres enfants du Centre de services scolaire des Découvreurs. Elle aimerait que le Conseil d'établissement se penche sur la formule 1/3 et souhaite faire venir madame Gignac en tant qu'invitée spéciale, à la rencontre du Conseil de novembre afin qu'elle puisse partager son expérience.

Monsieur Mathieu Bujold ajoute qu'il est en faveur qu'il y ait plus de place à l'anglais à l'école des Cœurs-Vaillants. À son avis, la discussion de l'année dernière est inachevée et ça serait l'occasion d'en savoir plus. Il est d'avis que cette discussion doit être saine et dans le respect. Monsieur Emmanuel Bouchard appuie que la proposition à l'effet que madame Gignac soit présente à la rencontre du 22 novembre.

Madame Émilie Moisan-De Serres aimerait avoir l'avis du personnel. Madame Jacinthe Legault répond que beaucoup d'heures ont déjà été mises à ce sujet. Elle trouve que le tour de la question a été fait l'année dernière. C'est impossible de jumeler la version 1/3 avec une autre école et le nombre de groupes change chaque année. Monsieur Bouchard souhaite rester ouvert et est d'avis d'accueillir madame Gignac.

Émilie Moisan-De Serres reformule qu'elle souhaite entendre madame Gignac. S'il reste d'autres options qui peuvent rallier les gens, le tour n'est pas fait à son avis. Madame Jacinthe Legault répond que l'école n'est pas contre l'augmentation de l'anglais, mais précise qu'il y a un cadre d'heures pour les spécialités qu'il faut respecter.

#### **19. Levée de la séance**

Il est adopté par madame Olivia Lafontaine que la séance soit levée à 21h54.

## Index des résolutions

Résolutions	Date	Sujet
CE-23/22-01	2022-09-27	Adoption de l'ordre du jour
CE-23/22-02	2022-09-27	Adoption du procès-verbal du 24 août
CE-23/22-03	2022-09-27	Adoption des règles d'élection
CE-23/22-04	2022-09-27	Adoption de l'ouverture de la mise en candidature pour le poste de président(e).
CE-23/22-05	2022-09-27	Adoption de la fermeture de la mise en candidature pour le poste de président(e).
CE-23/22-06	2022-09-27	Adoption de l'ouverture de la mise en candidature pour le poste de vice- président(e).
CE-23/22-07	2022-09-27	Adoption de la fermeture de la mise en candidature pour le poste de vice-président(e).
CE-23/22-08	2022-09-27	Adoption de l'ouverture de la mise en candidature pour le poste de trésorier(ère).
CE-23/22-09	2022-09-27	Adoption de la fermeture de la mise en candidature pour le poste de trésorier(ère).
CE-23/22-10	2022-09-27	Adoption du calendrier des rencontres du Conseil d'établissement de l'École des Cœurs-Vaillants pour l'année 2022-2023.
CE-23/22-11	2022-09-27	Adoption de l'offre de sorties éducatives
CE-23/22-12	2022-09-27	Adoption du document pour la sortie des groupes du préscolaire.